



france.tv

## SPECIALE REVEILLON / BROCHETTES ET PATE DE TETE

### COMMISSION DE DEONTOLOGIE DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2025

La seconde et dernière commission déontologie de l'année 2025 qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre dernier avait des airs de réveillon. Sans le côté festif bien sûr.



Une séance qui a duré 4h30, sans pause où on enfile les questions (une soixantaine) comme des brochettes de dinde. Vite. Trop vite.  
Indigeste.

Alors que notre présidente a réaffirmé devant la commission d'enquête parlementaire portant sur l'audiovisuel public, toute l'importance de l'éthique et la déontologie de notre entreprise, le temps qui lui est consacré est, actuellement insuffisant. Pas le temps de débattre, de creuser les questions.

Et en plus, à la fin, on a la migraine.

Sur la table, des questions cruciales mais somme toute

classiques sur les erreurs / errances / accidents éditoriaux dans nos JT, émissions et sur le web et qui portent atteinte à la déontologie en même temps qu'à notre image.

**Au menu : brochettes et pâté de tête.**

**Petit conseil : à lire en plusieurs fois ou à picorer en fonction des thèmes abordés.**

## DIRECTION DES ANTENNES ET DES PROGRAMMES

### **1. C'est à vous : j'irai cracher dans votre soupe**

Ha oui alors, on se marre bien sur France 5. Surtout aux dépens des reportages de nos collègues du Réseau et de leurs intervenants. Ha ces provinciaux alors, ils sont drôles c'est fou, même à la Toussaint.

Le 4 novembre, l'émission C'est à vous sur France 5 (l'ABC de Bertrand Chameroy) a repris un best of de ses trois sujets préférés à l'occasion de la Toussaint dont une histoire pompée de Ici Picardie. L'histoire d'un retraité qui aurait le plus grand caveau privé de France. C'est déjà poilant.

Dans son intégralité : un sujet émouvant et la découverte d'une saga familiale.

En Best of, ça donne un octogénaire tourné en ridicule coupé par des langues de belle-mère et les rires des invités en plateau. On vous laisse apprécier.

<https://www.france.tv/france-5/c-a-vous-la-suite/saison-17/7711620-sebastien-chenu-ou-le-grand-blagueur-de-l-assemblee-l-abc-de-bertrand-chameroy-04-11-2025.html>

# **Pour la Toussaint**

## **J'IRAI CRACHER DANS VOTRE SOUPE**



Facile et surtout destructeur.

Pour le travail de terrain des journalistes en région, pour la confiance que leurs interlocuteurs leur apportent. Leur apportaient. Qui a envie d'être moqué en direct sur France 5 ? Les morts peut-être et c'est bien tout.

Franchement.

Nous avions déjà dénoncé ces détournements dans un tract. Des détournements venus de la planète Mediawan, un groupe audiovisuel privé, qui fait son beurre avec France Télévisions. Sur son dos. France Télévisions paye donc encore ces gens pour se moquer des salariés de France Télévisions. Pour détourner des séquences, les sortir du contexte, pour amuser la galerie.

Pour la direction, rien de choquant. « *Dans ce top 3, Bertrand Chameroy lance le magnéto sur « le plus grand caveau privé de France dans la Somme » en utilisant un*

deuxième degré explicite, annonçant « *un reportage qui va mettre de la joie et de la bonne humeur* ». Il est là dans un rôle clairement identifié comme satirique.

**L'apposition des sifflets n'est là que pour concourir à la dimension humoristique.** Elle ne veut là encore en aucun cas dénigrer les intervenants du reportage. Il est à souligner que les interventions des invités en plateau et de l'animatrice en lien avec la chronique participent à accentuer **le caractère bienveillant de la chronique.** »

**Bienveillant ? Faut pas pousser pépé dans les orties.** Alors quand même « *l'équipe de C à Vous, alertée par nos soins, regrette que cette séquence ait pu heurter. Elle assure n'avoir aucune volonté de porter un discrédit ou de dénigrer le travail des rédactions régionales de France Télévisions, ni des personnes interviewées.* »

La direction précise, et c'est heureux, qu'il « *leur a explicitement été demandé de veiller à ce que les séquences ayant recours à des extraits de programmes et d'éditions d'information, nationales comme régionales, de France Télévisions, fassent l'objet d'un traitement équilibré, comme pour l'ensemble des médias utilisés dans la chronique.* »

**S'ils pouvaient nous oublier, éternellement, ce serait encore mieux.**

## DIRECTION DE L'INFORMATION

### 2. Noir c'est noir

**Sur un graphique (faux nous y reviendrons) illustrant un sondage sur les intentions de vote pour la présidentielle de 2027, diffusé à l'antenne le 10 novembre, le candidat Reconquête, Eric Zemmour est représenté par la couleur noire.**

Une OS y voit « une allusion graphique » au fascisme italien et à ses tristement célèbres « chemises noires ».

**La direction explique, et nous sommes d'accord avec elle, que toutes les couleurs peuvent symboliser un événement historique. On pourrait y voir aussi pourquoi pas un hommage à Thierry Ardisson ? Au clergé ? A la chevelure de la Dame aux Camélias ?**

Plus sérieusement, le noir, comme toutes les couleurs choisies pour les histogrammes de France Télévisions obéit d'abord à un souci de lisibilité. L'idéal étant de « *se rapprocher au maximum de la couleur choisie par le parti traité. Mais Reconquête a choisi un bleu très proche de celui du RN, et il y a nous dit-on embouteillage sur le bleu* ». Alexandre Kara promet de « *se pencher sur ce que font les autres médias mais il n'y a aucune volonté de nuire ou de stigmatiser.* »

**Et puis, il faut bien l'admettre, le noir lui va si bien.**

### **3. Rapport de la cour des comptes**

**Suite à la sortie du rapport de la Cour des comptes, tous les médias de France et de Navarre ont évoqué la situation financière de l'entreprise. Sur nos antennes, pas un mot. Pourquoi ce sujet d'actualité a-t-il été délibérément invisibilisé ?**

La direction de l'information indique que « *Pierre Moscovici a été invité aux 4V (les quatre vérités) et sur franceinfo* ».

**Pas dans nos JT, c'est bien dommage. « *Parler de nous n'est pas toujours simple* ». Ne pas en parler dans nos éditions phares, encore moins.**

### **4. Invisibilisation de la grève ?**

**Sur nos antennes, là encore pas un mot ou alors du bout des lèvres, pas un bandeau sur le JT pourtant dégradé, pas un bandeau non plus sur les programmes de substitution. Certains salariés, du réseau France 3 notamment, s'estiment lésés en cas de grève par rapport à leurs confrères de France Bleu.**

**Peut-on imaginer un bandeau continu sur toutes nos éditions ?**

Une question récurrente. « *Sur France 2, une annonce est formulée en fin de JT. Pour les éditions d'ici, soit le JT est annulé et les stations régionales raccrochent sur le programme SAT qui fournit son offre nominale, dans ce cas il ne peut pas y avoir d'annonce. Soit le JT est perturbé mais est diffusé, alors il y a une annonce* ».

**Pas toujours non et c'est bien là le problème.**

**Dans certaines antennes, il faut mendier pour obtenir un simple bandeau, dans d'autres : c'est devenu un réflexe.**

**Pourquoi ne pas donner des consignes / une charte graphique valables pour tous ?**

### **5. ESJ et partenariat avec FTV ?**

**Sur le site de l'ESJ, école de journalisme reprise l'année dernière, en partie, par Vincent Bolloré et qui ne cache pas sa volonté de diffuser ses idées conservatrices pour ne pas dire xénophobes dans les médias, le doute plane.**

<https://www.esj-paris.fr/entreprises/>

**La page a été changée depuis notre question en com déonotologie. Dans la rubrique intitulée « *Entreprises et partenariats* », le logo France Télévisions apparaissait. Il fallait regarder attentivement pour comprendre qu'il s'agissait, en fait, des médias dans lesquels travaillent leurs diplômés.**

La direction reconnaît l'ambiguïté et souligne que « *France Télévisions n'a aucun partenariat avec l'ESJ (Ecole Supérieure de Journalisme) Paris* ». Suite à cette question,

un courrier a été écrit à l'ESJ Paris pour que cette ambiguïté soit levée par une autre présentation.

« *Dans les heures qui ont suivi la réunion de la commission, l'ESJ Paris a fait savoir à FTV qu'elle reconnaissait l'ambiguïté et qu'elle modifiait son site en conséquence. Vérification faite, c'est bien le cas. La direction remercie pour l'alerte.* »

**Se faire de la pub sur notre dos tout en nous tapant allègrement sur la tête à longueur de journée dans ses médias, la galaxie Bolloré n'a ni peur ni honte de ses contradictions.**

## **6. Traitement du procès Sarkozy, pas de continuité**

**Fabrice Arfi l'a souligné : les chaines de télévision ont très peu suivi le procès de Nicolas Sarkozy, au quotidien. Les journalistes, se contentant, dès lors qu'ils n'avaient pas assisté aux débats, de reprendre la rhétorique communicante de l'ex-chef d'État sans jamais décortiquer les faits. Ni éclairer de ce fait les téléspectateurs sur la décision de justice qui a été rendue.**

**Pourquoi avoir fait le choix de ne pas envoyer une équipe télé/web durant l'intégralité des audiences ?**

La direction dément notre constat, chiffres à l'appui. « *Les 20H semaine et week-end ont consacré 8 sujets à l'affaire pendant son instruction. Complément d'Enquête a fait plusieurs révélations sur l'affaire dans un 52' diffusé pendant l'instruction et rediffusé (avec réactualisation) après le jugement. Les étapes du procès ont été couvertes par 6 sujets et un duplex (uniquement pour le 20H, probablement autant pour le 13H). Après le jugement, 7 reportages et un duplex ont traité la décision. Dans chacun des 7 reportages les parties étaient représentées.* »

Par contre, il est vrai que FTV n'a pas assisté à l'intégralité des débats. « *Un choix économique et éditorial conforme à la couverture des procès d'affaires politico financières depuis de nombreuses années* ».

C'est bien dommage. Ce procès étant, pour plusieurs raisons, historiques, il aurait fallu sûrement faire un autre choix éditorial. Pour nous et pour notre public confronté dans les médias à des tombereaux de fausses informations et d'interprétations fantaisistes.

**Notre mission de service public nous oblige à un devoir de pédagogie.** Et si, nous-mêmes, n'avons pas tous les faits, tous les débats, nous n'en sommes tout bonnement pas capables.

## **7. Shadow IA : c'est Halloween**

**La shadow IA se développe toujours plus. À FTV compris. De quels garde-fous disposons-nous pour encadrer le recours à l'IA dans notre entreprise ? Exemple : des lancements écrits par l'IA. Des journalistes qui demandent à l'IA, une fois leur sujet attribué, de faire un plan de montage / un commentaire ?**

« *Le principe « Homme-Machine-Homme » est spécifié par la note relative à l'utilisation de l'IA générative. Les journalistes sont responsables de ce qu'ils écrivent avec ou sans IA. Par ailleurs, l'usage d'une IA « ouverte » c'est-à-dire dans laquelle le prompt ne reste pas chez FTV, est proscrit lorsqu'il s'agit de préparer un sujet, puisqu'il est confidentiel tant qu'il n'a pas été diffusé. »*

« ***La direction demande aux journalistes qui ont recours à ces pratiques de les stopper immédiatement et les encourage à en parler à leur hiérarchie. De bonnes pratiques sont possibles et on est plus intelligent à plusieurs.*** »

Mouais parfois on est aussi très bêtes.

Pour preuve, le choix fait par la direction numérique du réseau de **nous inciter à utiliser pour les montages smartphone l'application CapCut.**

Depuis septembre, tous les contenus que nous y déversons appartiennent à la firme qui peut en faire absolument tout ce qu'elle veut.



La direction fait le même constat sur nombre d'autres outils, dont Adobe Première ou WhatsApp. A l'entreprise d'évaluer au cas par cas la nécessité de changer d'outil, sur un marché où l'IA risque d'être bientôt omniprésente.

La note sur l'utilisation de l'IA va être mise à jour. La charte IA du groupe est présentée aux organisations syndicales en ce moment. **C'est si long, qu'elle est déjà obsolète.**

## **8. Explosion d'une porte et de nos certitudes : le cas de la prison d'Evin**

**Dans le JT du 20h du lundi 23 juin 2025, un reportage consacré au bombardement de la prison d'Evin en Iran par Israël, l'image de l'explosion de la porte, a été en fait générée par l'IA.**

**La direction peut-elle nous expliquer quel a été le processus de sélection de cette vidéo ? S'agissait-il d'une séquence reprise sur les réseaux ?**

En gros, la question n'est pas tranchée.

C'est dire la perplexité du débunkage des images générées par l'IA.

Primo l'explosion a bien eu lieu. Secundo, les présomptions sont fortes mais le doute subsiste. « *Les Révélateurs ont fait leur travail mais il n'existe pas de moyen technique fiable de détecter une image générée par IA. Les révélateurs sont au nombre de 5, dans l'entreprise, ils ne sont pas dimensionnés pour traiter toutes les demandes des collègues de France Télévisions.* »

L'image de la porte de la prison d'Evin, a été postée en premier sur les Réseaux Sociaux par les camps iranien et israélien. Une source s'est rendue sur place et a confirmé la destruction de la porte de la prison. « *Il n'y avait pas de raison objective de ne pas valider cette image.* »

Pour mieux se prémunir des images IA, il faudrait que tous les journalistes apprennent à gérer les CGU (Contenus Générés par les Utilisateurs sur les réseaux sociaux). « *Continuer les recherches et les collaborations entre fact- checkers, redoubler de prudence. Développer le marquage universel comme C2PA, qui n'en est qu'à ses balbutiements et dont le développement est encore incertain. C2PA a aussi fait l'objet d'un contenu sur la page Transparence de franceinfo.* »

**Si les doutes subsistent, selon nous, il aurait fallu faire preuve de pédagogie, comme certaines chaines ont pu le faire à cette occasion.** Expliquer d'où vient cette image, pourquoi elle est douteuse. Un décryptage visuel à l'appui.

Nous avions à l'époque alerté la direction.

On nous dit que « *la question s'est posée et a été débattue au sein de la direction* ». Et ? rien. « *Cependant à ce stade la certitude sur cette image n'existe toujours pas et un rectificatif aurait plus encore prêté à confusion.* » **Au contraire, si nous souhaitons rester crédibles, il nous faut apprendre à reconnaître nos erreurs et/ou nos doutes.**

## **9. Whatsapp, aspirateur de données ?**



**A la rédaction de Mayotte la 1<sup>ère</sup> et ce n'est pas la seule, l'application whatsapp est devenu un outil quotidien de travail : les journalistes rédacteur, journalistes radio et JRI y envoient les sons pour les journaux radios et les images pour le journal de 13h via leurs téléphones portables.**

WhatsApp intègre des fonctionnalités d'IA qui, selon Méta, maison mère de WhatsApp, ne peuvent avoir accès aux discussions entre des utilisateurs. Néanmoins, il existe un flou sur la confidentialité des données d'une discussion si l'un des participants active, volontairement ou non, la fonctionnalité d'IA.

**La direction conseille aux rédactions de privilégier les outils Teams / OneDrive pour lesquels France Télévisions a un engagement contractuel avec des clauses de sécurisation des données. Des tutoriels sont disponibles sur monespace.**

Même si elle concède que ce n'est ni le plus pratique ni intuitif au quotidien. Notamment quand il s'agit d'intégrer dans une équipe Teams un CDD. Une demande a été faite pour simplifier cette démarche.

## **10. Quand Caroline Roux invite son employeur**

Le jeudi 11 septembre, le thème de l'émission L'Evènement animée par Caroline Roux était : « Ma République va craquer ». Parmi les invités, Mathieu Pigasse, homme d'affaires qui est l'un des principaux actionnaires de Médiawan, société de production qui produit notamment l'émission « C dans l'air » présenté par la même Caroline Roux

La direction précise que Mathieu Pigasse est co-fondateur et actionnaire minoritaire de Mediawan via sa holding Nouvelles Éditions Indépendantes, à hauteur de 6,74%. Caroline Roux est employée par France Télévisions. Elle présente l'Evénement, produit par la direction de l'information, et C dans l'air, émission produite par une filiale de Mediawan. Mathieu Pigasse n'est donc ni le patron de Caroline Roux, ni même son donneur d'ordre économique.

Cela dit, le rôle de cet invité dans Mediawan, qui produit plusieurs émissions pour le groupe France Télévisions, **aurait dû être donné dans sa présentation, ainsi que son engagement politique factuel de soutien au NFP en 2024.**

Une charte de présentation des invités était en cours de rédaction au moment de cet incident. Elle a été diffusée depuis dans le groupe, est consultable sur l'intranet et ne peut donc être ignorée.

**Ni ne le doit d'ailleurs.**

[Vous la trouverez ici.](#)

## 11. [Chips Superstar](#)

Durant l'été 2025, une présentatrice d'un JT national a relayé sur son compte X des photos de vacances réalisées par le magazine people Gala.

**Parmi celle-ci, un cliché de la journaliste montrant un paquet de gâteaux apéritif aux côtés de la directrice de la société Chiche, Pauline Janin. Laquelle a utilisé cette photo sur son compte LinkedIn en remerciant clairement la journaliste.**

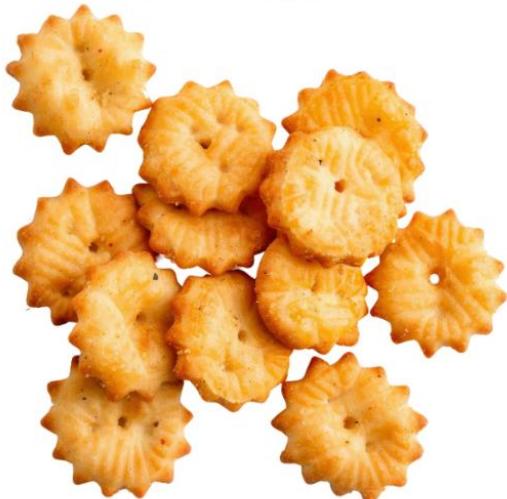
**Heu là comment dire ? Il n'y a pas photo.**

Tous les paquets sont fort opportunément orientés vers l'objectif, quitte à se payer une tendinite au passage.

Et puis il y en a partout sur la table, des paquets Chiche ! Il n'y a même que ça, mono régime pour l'apéro.

### Attention

### L'abus de chips nuit à la déontologie



La direction concède que cette photo relève effectivement de la publicité clandestine et qu'elle n'en avait pas connaissance. La journaliste en question a été recadrée et la photo retirée même si elle nous explique que cette dernière « *n'avait pas conscience que c'était de la publicité* ».

**Trop arrosé l'apéro sûrement ...**

Des sanctions contre des confrères ou consœurs en récidive ont été prononcées. La direction constate une baisse des cas, même s'il en subsiste encore. Et un seul cas est un cas de trop.

Pour rappel, cette règle (ne pas profiter de la notoriété de l'entreprise pour « vendre » des produits) est applicable aux PTA et journalistes.

## 12. [Animation ou représentation ?](#)

Nathalie Saint-Cricq est invitée comme animatrice à un diner du Crif.

**La direction considère-t-elle que ce type de prestation donne une bonne image de FTV et de ses journalistes à l'extérieur ? Si non, pourquoi Nathalie Saint Cricq continue-t-elle de s'exprimer comme éditorialiste de FTV, au risque de décrédibiliser totalement le service public et les salariés de FTV ?**

C'est vrai quoi après avoir voulu insérer dans notre règlement intérieur un « principe de neutralité ».

Après nous avoir fait la leçon sur le bon usage des réseaux sociaux (ne pas si possible montrer sur ses comptes perso de préférence politique, syndicale ...) voilà que certains eux, animent carrément des soirées disons « partisanes » ou tout du moins très éloignées d'une quelconque neutralité.

On nous explique donc que « *Nathalie Saint Cricq a fait une demande orale en urgence. La plateforme n'était pas fonctionnelle, à cause d'un bug de plusieurs jours. L'autorisation a bien été donnée par la direction.* »

Un bug alors ? Peut-être bien. « *La demande a été acceptée une fois pour le Crif mais cela ne veut pas dire que la prochaine fois, il y aura une autorisation.* »

« *Lorsqu'il y a des hésitations c'est discuté en amont pour peser le pour et le contre de l'autorisation. C'est la direction de l'éthique, de la déontologie et de la conformité qui a le dernier mot.* »

### 13. Journalisme et sentiments font ils bon ménage ?

La question est simple. Une journaliste amenée à interviewer des hommes et femmes politiques peut-elle le faire de façon totalement neutre quand son conjoint est lui-même une figure politique notoire ?

Même si nous admettons volontiers que ce n'est pas parce qu'on est conjoint.e de ... qu'on partage forcément ses idées (c'est quand même plus facile au quotidien mais soit), et qu'une femme est pleinement capable de réfléchir par elle-même et de continuer correctement son travail, **ce mélange des genres jette un voile sur notre crédibilité alors que des échéances électorales importantes approchent.**

Disons qu'à l'époque, ce choix nous avait un peu troublés.

Crédibilité déjà bien mise à mal par nos détracteurs de tout bord qui voient dans le service public un repère de gauchistes.

La direction répond que « *la rigueur en interview de Léa Salamé ne peut être remise en cause. Le pluralisme du 20h non-plus. La direction traitera le cas de Léa Salamé comme les nombreux précédents comparables qu'elle a eu à traiter : par l'aménagement de poste.* »

*En l'occurrence, elle quittera l'antenne du 20h s'il y a lieu, lorsque la direction le jugera opportun. »*

## MAGAZINES D'INFORMATION

Le 26 octobre, dans *Dimanche en politique*, Eric Zemmour parle « *de djihad du quotidien* » à propos du vol de bijoux au Louvre et de toute une liste de crimes et

délits qu'il attribue aux seuls musulmans. Ensuite, il lance un appel à la « *remigration* » des musulmans qui ne cachent pas leur religion dans l'espace public et ne rasent pas les murs.

Ce n'est pas autre chose qu'un appel au nettoyage ethnique. Jamais de tels propos incitant à la haine d'un groupe socio-culturel particulier n'auraient été tenus sur le service public il y a 10-20 ans. **Pourquoi, lorsque des propos ou fausses informations sont dites à l'antenne, aucunes contradictions ne sont apportées par les journalistes en charge de l'émission ?**

L'invitation d'Eric Zemmour sur nos plateaux répond aux règles fixées par l'ARCOM. FTV doit l'inviter chaque trimestre, même si sa représentativité actuelle est contestable.

Ces critères sont :

**-Les résultats aux précédentes élections.** En cette fin 2025, les élections législatives anticipées et les élections européennes de 2024, l'élection présidentielle de 2022, et avant cela les élections régionales et départementales de 2021.

**-Le nombre et la catégorie d'élus,** aux Parlements européen et français, les élus régionaux, départementaux, municipaux.

**-L'appartenance à un groupe au Parlement.** Il y a de fait une prime aux formations politiques qui parviennent à se constituer en groupe politique à l'Assemblée nationale et au Sénat.

**-Les sondages.** Ce critère, contrairement aux précédents, est donc mouvant.

**-L'animation du débat électoral.** Certaines formations politiques investissent le champ du débat électoral ou politique de façon très intense et d'autres beaucoup moins.

Sur la contradiction apportée ou non, la direction explique, **attention alerte anglicisme mou**, que Francis Letellier a fait son travail.

**Il a « challengé » Eric Zemmour.**

Un mot qui reviendra souvent lors de cette commission déontologie.

**Sachez que désormais on ne dit plus rappeler les faits, contextualiser, on dit « challenger ».**

Comme si rétablir les faits constituait en soi un défi.

Comme si exercer son métier de journaliste c'était « défier » (traduction littérale).

A moins bien sûr que ce terme ne fasse référence à la navette spatiale, explosée au sol avant même de décoller, et là c'est encore pire.

## DIRECTION JT NATIONAUX

### **14. Synthés sélectifs**

**Les noms des journalistes du réseau ne sont pas cités systématiquement voire intégrés aux synthés lors de reprise par le national ? Pour quelles raisons ? Est-ce que la direction peut instaurer une règle en la matière ?**

Ils le sont parfois, notamment lorsqu'il s'agit d'exclu comme ce fut le cas par exemple pour le témoignage de l'ex-compagne de Cédric Jubillar et que l'intégralité du sujet tient aux tournages du réseau.

On ne peut bien souvent pas citer tous les noms des journalistes ayant contribué à un même sujet, qu'ils viennent du réseau ou pas, mais on resensibilisera les éditions à ce point. « *Il n'y a aucune volonté d'écartier les journalistes du réseau* ».

### **15. Une question de confiance**

**Dans quelle mesure un journaliste rédacteur peut-il refuser la modification de son texte qui lui est demandée au montage par un rédacteur en chef ou un chef de service ?**

Sur certains journaux, c'est presque devenu une règle systématique : les encadrants qui valident les sujets au montage avant de passer au mixage demandent de plus en plus souvent des modifications du texte. Parfois ces changements peuvent être justifiés. Parfois, la demande est plus subjective... voire contestable.

Le rédacteur peut-il dire non ? **Il faut rappeler à cet égard que le rédacteur est seul responsable juridiquement, notamment en cas de poursuite en diffamation.**

Les rédacteurs en chef et chefs de services qui demandent ou suggèrent une réécriture des textes et commentaires, eux, ne risquent pas d'être visés par une telle procédure.

Muriel Pleynet explique que « *des échanges entre le rédacteur et la rédaction en chef doivent avoir lieu* » mais qu'au final « *le rédacteur en chef tranche* ».

Bref, concrètement, le journaliste ne peut refuser ces demandes sauf si, complète, le déontologue de FTV « *la déontologie est atteinte. Il doit alors le prouver et le justifier* »

Le rédacteur peut également refuser de signer le sujet même si cela ne le protège pas d'éventuelles poursuites, ce refus pouvant constituer un élément que les juges prendront en compte.

En cas de souci, le rédacteur en chef peut aussi se dire responsable de la faute en cas de poursuites judiciaires. Le risque juridique encouru par le journaliste doit être pris en compte par la hiérarchie

## 16. Docteur Snappchat

**Le Dr Jimmy Mohamed qui multiplie les collaborations et vidéos commerciales a-t-il fait la déclaration d'intérêts ? Quelle suite donnerez-vous à cette situation ?**

« *Le docteur Mohamed n'est pas journaliste et n'est pas embauché par FTV. Il n'est donc pas soumis à notre procédure de déclaration des liens d'intérêts. Il est soumis à la charte des antennes pour ses passages à l'antenne, mais la direction ne peut lui reprocher les contenus de ses réseaux sociaux, s'ils sont bien ceux décrits dans l'article.*

*La direction se positionnera si le Conseil de l'ordre des médecins sanctionne le Dr Mohamed. Il ne l'a pas fait à notre connaissance. Au 20H week-end, les chroniques du Dr Mohamed sur la santé individuelle et publique correspondent à l'état de la science et ne souffrent d'aucun biais commercial ni ne cite aucune marque, conformément aux règles déontologiques et à la loi. »*

## 17. 13h/20h : la double peine

**Lundi 13 octobre, Julian Bugier et Léa Salamé confondent dans le 13h puis le 20h les circonstances de l'assassinat de Dominique Bernard avec celles de Samuel Paty. Deux fois la même erreur, dans la même journée.**

Cette erreur n'a pas été dupliquée d'une édition à l'autre. La même erreur a été commise au 13h, et indépendamment au 20h. La direction explique que les deux éditions se sont appuyées sur une dépêche de l'AFP confuse, « *ce qui ne constitue en rien une excuse* ». La chaîne de responsabilité implique de nombreuses

personnes.

Au total, ce sont près de 15 personnes qui, de près ou de loin, ont failli ce jour-là. « *On ne peut pas sanctionner tout le monde.* » Tous les protagonistes ont été vus et fermement débriefés. Un « *recadrage sévère* » nous dit-on.

« *Bien évidemment, un meilleur suivi entre édition aurait évité la répétition de l'erreur. Les présentateurs, comme n'importe quels journalistes doivent être relus par la hiérarchie : chefferie de service et rédaction en chef d'édition. Il existe des règles claires : double relecture et rectificatif le plus tôt possible en cas d'erreurs.*

*Afin d'éviter que cela ne se reproduise, diverses choses vont être mises en place comme des formations (processus déjà lancé) pour les journalistes et l'encadrement, pour rappeler les règles et que ce genre de fait soit éviter à l'avenir. Une ou deux fois par an, il y aura des rappels pour que les règles deviennent des automatismes. »*

**Le fonctionnement en silo de ces deux rédactions pose question et visiblement problème.**

Comment se fait-il alors que des sujets sont repris et/ou déclinés d'une édition à l'autre alors qu'il n'y a aucune conférence de rédaction en commun ni même communication ?

Sans parler de la détérioration des débats au sein même de ces conférences de rédaction ou de briefing : pourquoi personne, alors que l'erreur avait été relevée au cours du 13h, n'a émis la moindre critique ni même abordé le problème ?

[V notre tract le journalisme pulvérisé par l'IA.](#)

**Par ailleurs, la décision de ne pas rectifier cette énorme erreur à la fin de l'édition du 13h est incompréhensible. Elle entame fortement notre crédibilité.**

D'autant plus que consigne est officiellement donnée de « *rectifier le plus rapidement possible* ». Là la direction nous y oppose *la « temporalité » et « les vieilles habitudes »*. **O tempora O mores !**

## **18. Spectaculaire et ... c'est tout**

Le 1er septembre, le JT du 20h ouvre avec d'impressionnantes images des rues de Cassis transformées en torrents par la pluie. C'est le cas chaque fois qu'il y a

de gros orages, l'eau dévale jusqu'à la mer sans faire de dégâts. Aucune intervention de sapeurs-pompiers ce jour-là, pas de dégâts cette fois encore. Après une prise d'infos, l'équipe de Marseille avait signalé que cela ne valait pas un tournage. **Mais l'édition décide d'en faire une ouverture avec des images des réseaux sociaux et le commentaire d'un journaliste à Paris qui dit à l'antenne « la police évoque des inondations massives », ce qui est faux.**



L'équipe de Marseille, envoyée le lendemain sur place pour le JT du 13h, a pu le vérifier. Pourtant cette édition ouvre elle aussi avec ce ruissellement classique à Cassis, malgré les infos des correspondants qui refusent une nouvelle fois de faire le sujet car il n'y a effectivement aucun dégât.

**Est-ce déontologique de faire croire aux téléspectateurs à une inondation massive alors que les journalistes sur place ont pu constater qu'il n'en était rien ?**

Ce n'est pas de la « désinformation » à proprement parler puisque même « *la police de Cassis parle de ruissellement massif* ».

**Disons alors que c'est de la « surinformation ».** On agite l'eau, en masse, pour en faire des bulles.

**C'est beau, c'est spectaculaire mais ça fait pschiiiiittttt.**

Le déontologue précise tout de même que **le sujet aurait dû mentionner qu'aucun dégât n'avait été constaté et que le phénomène était récurrent.**

**Le sujet était donc incomplet.**

**Et accessoirement beaucoup plus « vendeur ».**

**Au détriment des faits, de la véracité de l'information et du travail des journalistes de terrain dont l'expertise a, elle, bien été balayée par le torrent.**

## 19. Détournement d'interviews

Un reportage de 6 minutes a été diffusé le 15 septembre dans le JT du 20h sur de

**jeunes professionnels très attachés au service public.** Parmi eux, un professeur de français. Ancien avocat, il a choisi d'enseigner en REP.

[https://www.franceinfo.fr/replay-jt/france-2/20-heures/fonction-publique-ces-fonctionnaires-prets-a-tout-pour-servir-la-nation\\_7494166.html](https://www.franceinfo.fr/replay-jt/france-2/20-heures/fonction-publique-ces-fonctionnaires-prets-a-tout-pour-servir-la-nation_7494166.html)

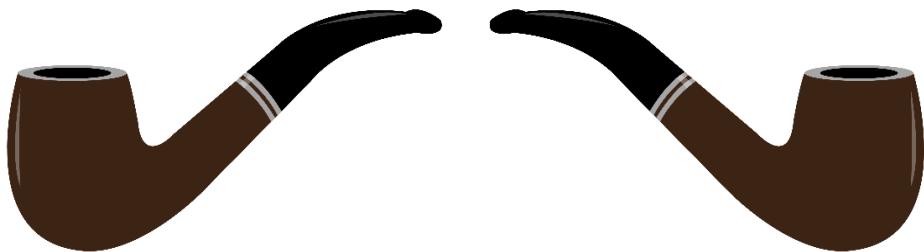
**Le reportage a été repris par Télématin le 8 octobre pour un sujet avec un tout autre angle pour ne pas dire contraire : « le malaise des profs ». Les propos du professeur ont à cette occasion été tronqués, l'interview ayant été coupée afin qu'elle puisse illustrer l'angle du sujet.**

**Un grand détournement manifeste** que la rédaction en chef de Télématin juge « *limite* » et le déontologue, lui, « *inacceptable* » même si le sujet a été boutiqué à base d'archives dans un cadre « *constraint* ».

« *L'intention déclarée de la journaliste était de montrer, de manière nuancée, la difficulté du métier mais aussi l'engagement des enseignants, dans un esprit qu'elle estimait conforme au sujet du 20h.* » **Raté.**

*Ceci est une pipe*

*Ceci n'est pas une pipe*



« *Le choix de couper un témoignage pour le faire entrer dans un angle éditorial différent du reportage d'origine a créé un contresens. Il s'agit d'une erreur commise sans volonté de tromper, dont la portée est pleinement mesurée.* »

Dès le constat de cette erreur, le replay a été dépublié du site du journal de 8h et des réseaux sociaux.

« *Une errance déontologique* » qui une fois de plus porte atteinte à la crédibilité des journalistes de terrain et à la confiance que nos interlocuteurs nous font lorsqu'ils acceptent nos interviews. L'édition a été recadrée.

**Quand on veut à tout prix illustrer les résultats d'un sondage soit on a interlocuteur pertinent, soit on renonce. On n'en crée pas un de toute pièce (re)montée.**

## **20. Tournage dans une seule enseigne : et le contrat de confiance ?**

Dans l'édition du 13h du 7 octobre, un sujet sur un baromètre de durabilité des produits est tourné dans une seule enseigne, Darty. Ne faut-il pas, dans ce cas, occulter les marques ?

L'ARCOM recommande d'éviter la publicité clandestine. Elle prend en compte plusieurs éléments comme le caractère laudatif du sujet, le nombre de fois où la marque est montrée ou citée. **Elle ne spécifie pas qu'il faut tourner dans plusieurs entreprises.**

*« Bien sûr, il est préférable et recommandé de tourner dans plusieurs enseignes. Mais ce n'est pas toujours possible. Le floutage de la marque, aurait pu être pratiqué. »*

## **21. Dossiers du Réseau rabotés**

La direction explique que tous les dossiers ont vocation à avoir possiblement plusieurs vies sur les antennes. *« Selon les éditions, le besoin de formats varie. Dans la mesure du possible, tous les sujets doivent être repris par le rédacteur ou la rédactrice qui a fait le reportage. »*

Mais ce n'est pas toujours possible. Notamment pour l'exemple donné. *« Ce jour-là, il se trouve que la rédactrice était off. Ayant besoin du sujet, l'édition l'a elle-même redécoupé, sans son aval. Cependant, des discussions ont eu lieu avec l'encadrement, l'édition a bien prévenu le service en amont. »*

Cela doit rester une exception. La direction reconnaît tout de même parfois un *« problème de respect des règles et d'urbanité des uns et des autres »*. **D'urbanité ou de ruralité ?**

## **22. Micro-trott portaitisés**

Le directeur de l'info nommé en 2022 avait parmi ses grands projets pour les journalistes de la rédaction nationale de FTV, celui de faire évoluer les micros- trottoirs en micros-trottoirs « portaitisés ». Pour rappel, les équipes arrêtent au hasard, les passants dans la rue. Le journaliste commence par poser une question, puis enclenche une série de

questions pour tout connaître de la vie de son interlocuteur : état civil, âge, profession, moults détails sur sa vie privée.

Une organisation syndicale indique que ces « micros-trottoirs portraitisés » sont susceptibles d'alimenter les fake news, et que les journalistes de terrain réclament la fin de cette pratique.

La CFDT FTV, partant du principe qu'il est primordial de savoir, micro-trott ou non, « qui parle », n'est pas opposée à cet exercice. Il a le mérite de contextualiser une parole, même issue du premier passant rencontré dans la rue. C'est un effort à faire afin que, justement, les micro-trott ne soient pas confondus avec « la vox populi ». Chaque individu qui nous répond a ses convictions, un profil socio-économique qui détermine ses opinions et peut-être une appartenance politique ou syndicale.

**En revanche, afin de mener à bien ce travail d'enrichissement, il faut du temps. Davantage de temps, c'est certain, que pour tendre, au pif, un micro. Il faut donc que les rédactions en chef prennent en compte ce surcroit de travail lors de leur demande.** Sinon le remède est pire que le mal.

## FRANCE INFO

### **23. Sondage surréaliste**

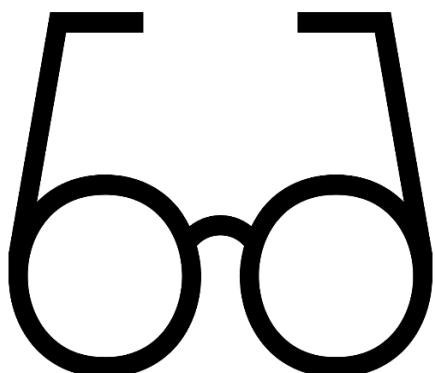
Lundi 10 novembre, France Info a diffusé les résultats d'un sondage Elabe sur les intentions de vote au premier tour de la présidentielle 2027.

Un sondage incohérent où les proportions ne sont pas respectées.

Le lendemain, rectification dans l'émission Tout est politique. « *Les chiffres étaient les bons, mais l'échelle du graphique n'était pas la bonne. Voici le bon graphique avec la bonne échelle* », explique la journaliste Sonia Chironi.

**Dommage. Il reste des erreurs.**

Double vérification  
ou  
double foyer ?



La direction ne peut qu'exprimer « *sa consternation* ».

Elle rappelle que « *les règles, pourtant écrites, n'ont pas été respectées* » comme la double relecture et la double validation.

**A moins qu'il ne faille tout simplement des doubles foyers ?**

Les responsables risquent d'éventuelles sanctions « à force de le répéter pour rien. »

## 24. Interview erronée

**Le 10 novembre, Alix Bouilhaguet (journaliste à France 2) lors d'un débat dans le magazine Questions politiques (diffusé sur France Inter et la chaîne France Info), a transmis des informations erronées sur Zohran Mamdani.**

L'obligation déontologique d'exactitude n'a pas été respectée.

- Y a-t-il une vérification / validation éditoriale des questions avant un débat ?
- Pourquoi, alors qu'elle l'avait fait avec le bandeau « otages palestiniens », la chaîne ne s'est pas excusée (simple communiqué sur les RS avec rectification des infos) ?

La direction précise que l'émission avait lieu sur France Inter et que les directions de l'information de France Télévisions et de France Inter ont publié un communiqué commun sur « ces erreurs et ces imprécisions ».

**« FTV n'a pas d'information précise sur la préparation de cette émission ». C'est bien dommage, notre image aussi est engagée.**

Des excuses à l'antenne ont été faites la semaine suivante. Depuis Alix Bouihaguet est victime de cyber harcèlement, un des plus grand jamais vécu par un journaliste de FTV. Une plainte a été déposée.

## 25. La course à l'échalote ?

France Info a dernièrement recruté d'anciens chroniqueurs / journalistes de CNews.

Si un journaliste a bien évidemment le droit d'avoir travaillé pour un média même régulièrement condamné pour la diffusion de fausses informations (dernière en date, la désinformation climatique), il semblerait que les recettes de Cnews soient reprises au même titre que ses ex-journalistes.

(Et ce, alors que notre présidente elle-même qualifie cette chaîne « d'opinions » )

**Notamment pour l'émission « Le Pour et le Contre » : thèmes des débats, invités, débats d'opinions au détriment de l'information.**

Muriel Pleynet dénonce une « malhonnêteté crasse » de la part des détracteurs de cette émission dans la presse.

Elle s'énerve. « Aucun de ces journalistes ne cache son parcours. Aucun n'a été condamné ni même poursuivi pour la diffusion de fausses informations. » « Quant aux «

*recettes* » évoquées, elles sont reçues de manière subjective. Si des fautes ou erreurs déontologiques sont constatées, elles seront traitées par cette commission. Si un débat éditorial doit avoir lieu, il aura lieu à franceinfo. »

Ceci dit, il y a bien eu des erreurs. Déontologiques. Le terme « Grand Remplacement » employé par Michel Onfray puis repris dans un post tel quel aurait dû ainsi être inscrit entre guillemets et mieux explicité et contextualisé. L'équipe éditoriale a été recadrée. Concernant, le propos consacré à la criminalité organisée en Seine Saint Denis, il aurait dû comporter des sources. L'auteur a été recadré. « *Michel Onfray aurait ainsi dû être plus challengé pendant son intervention* ».

### **Ha le revoilà. « Challengé ».**

Parce que sans « challenge », ce n'est plus un débat, hein, c'est une tribune. Déjà que ce n'est pas de l'information ...

« *Quand les invités sont plus radicaux, il est plus difficile de les couper ou de les questionner* » ajoute Alexandre Kara qui défend cette émission.

La liste de tous les invités de l'émission est disponible dans la partie « transparence » sur franceinfo.fr

Peut-être faut-il alors plus de préparation aux intervenants pour travailler leurs dossiers et être des « challengeurs » plus challengeant ?

Peut-être le choix d'avoir dans cette émission plus « d'essayistes-écrivains-intellectuels » (deux) que de journalistes (une), est un postulat trop casse-gueule en ces temps où l'information vérifiée est menacée partout ? Surtout sur une chaîne qui revendique « l'info juste » ?

Peut-être faut-il simplement nous fixer une ligne de conduite claire et éthique : ne pas inviter sur nos plateaux des idéologues xénophobes, misogynes, racistes, ultra-conservateurs, adeptes de « vérités relatives » ?

Non. « *On s'est interrogé au moment de mettre cette émission à l'antenne. Le principe est de donner des arguments qui sont pour ou contre, pour poser les termes d'un débat. « Il faut que France info soit une chaîne qui permette de mettre toutes les opinions à*

**"On ne devient homme qu'en se challengeant"**

**Aristote**



*l'antenne, il faut être contre des à priori. On doit être capables de recevoir l'ensemble du paysage pluraliste français. »*

**Capables de recevoir, de « challenger ».** Pour l'heure c'est limite.

Et d'ailleurs Alexandre Kara conclue « *Cette émission n'a que trois mois d'existence. Ce n'est pas un accident industriel mais oui il y a des erreurs* ».

Un rédacteur en chef sera nommé qui pilotera cette émission. A suivre ....

## **26. Reboutique systématique**

FTR reboutique des sujets (pas à partir des rushes) sans en avertir les auteurs. Même chose au numérique dans le réseau régional.

**Pouvez-vous rappeler la règle ?**

Réponse de la direction : Pour le news, FTR utilise les rushes remontés par IV3 pour d'autres éditions nationales et dont l'accord est demandé au préalable par IV3 auprès des RCA du jour qui traite l'actualité dans sa région.

**Sauf que ces derniers informent rarement l'équipe concernée. Ils en sont pourtant les auteurs. Ça ne va pas.**

Pour les autres sujets :

- FTR utilise des sujets d'archives des régions et cite les régions concernées dans ses synthés.
- Il arrive que FTR retravaille les sujets du jour pour les mettre au format du JT toutes régions (contexte, durée). **La règle est de citer l'équipe et la région. Là encore ce n'est pas automatique.**

## **27. Transparence sur les liens supposés avec nos invités**

On le fait désormais même pour nos micro-trottoirs.

Pourquoi certains de nos invités y échappent encore ?

- Anne-Cécile Mailfert, présidente de la Fondation des femmes, compagne de Stéphane Sitbon Gomez, N°2 de FTV, « *Pour Anne-Cécile Mailfert, c'est un lien d'intérêt avec le groupe. Elle sera citée comme tel.* »
- ou encore le fait de ne pas indiquer les fonctions de Najat Vallaud-Belkacem à la Cour des comptes. « *Pour Najat Vallaud Belkacem, elle aurait dû être présentée comme appartenant à la Cour des comptes. Elle a été directrice de collection chez Fayard, elle était légitime à être à l'antenne. C'est à la Cour des comptes de décider si elle a le droit ou non de s'exprimer à FTV. Elle est responsable de ses propos.* »

## **28. Opinion Vs Information**

**Si France info, nous l'avons vu précédemment, est la chaîne de « l'info juste » mais pas tout le temps, là encore, l'opinion a pris le dessus sur les faits et le bon sens.**

Nathalie Saint Cricq, éditorialiste à FTV, a déclaré après le vol de bijoux au Louvre : « *Ça serait mieux qu'il y ait 50 musées à surveiller en France plutôt que 200. Ça serait plus pratique, comme dans la plupart des autres pays* ».

**Est-ce que le fait d'être « éditorialiste » à FTV permet de dire n'importe quoi à l'antenne, dans un événement retransmis sur les RS, ou dans une émission sur un autre média ?**

Réponse de la direction : « *Cette question relève du débat éditorial à franceinfo. Elle ne relève pas de la déontologie. Franceinfo rend compte de l'actualité culturelle.* »

**Rendre compte de l'actualité culturelle c'est rarement émettre des jugements à l'emporte-pièces (de musée) et à tendance ultra-libérale.**

## **29. Cas d'école et de conscience : Olivier Rafowicz et Benjamin Netanyahu**

Nous en parlions deux questions plus haut.

Peut-on inviter tout le monde sur nos plateaux sans prendre de précautions préalables et prendre le risque que ces personnes ne déroulent leur propagande in extenso ?

Ne servons-nous pas alors de tribune à des discours haineux et faux, faute de temps, de préparation et de ligne éthique claire (il ne s'agit là aucunement de politique) ?

- À de nombreuses reprises, France Info tv a donné la parole à Olivier Rafowicz au cours de longues interviews de plus de 10 minutes. Notamment le samedi 28 juin dans la tranche 14/16. **Peut-on déontologiquement accorder une telle tribune au porte-parole d'une armée accusée par l'ONU de génocide, crime contre l'humanité et crimes de guerre ?**

Pour rappel, son armée interdit tout journaliste étranger de rentrer dans la bande de Gaza.

La charte déontologique de l'AFP, par exemple, prévoit ce cas de figure : « **Nous devons identifier les auteurs de tueries, tout en prenant garde à ne pas leur offrir une plateforme d'expression en publant plus que de courts extraits de leurs déclarations orales ou écrites** ». Il est bien entendu possible d'interviewer le porte-parole d'une armée en guerre, même coupable de crimes de guerre. Mais ne fallait-il pas prendre les précautions nécessaires ? En l'occurrence, pour Olivier Rafowicz, s'en tenir à un extrait de 30', encadré par un rappel du mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale contre le ministre israélien de la Défense Yoav Gallant et le Premier ministre Netanyahu ?

- Même question pour Benjamin Netanyahu. Le 10 août, France Info TV a diffusé in extenso la conférence de presse de Benjamin Netanyahu justifiant l'invasion de Gaza et expliquant que tous les médias affirmant qu'il y a une famine à Gaza mentent.

**Ce contenu a été imposé par le rédacteur en chef jour contre l'avis de l'équipe éditoriale (chef de tranche et responsable d'édition).** C'est donc une volonté de la direction, qui se manifeste là de manière « autoritaire et hiérarchique ». De même que pour Olivier Rafowicz, n'aurait-il pas fallu suivre l'avis de l'équipe éditoriale, ne prendre qu'un extrait de l'intervention de Netanyahu et prendre les précautions d'usage en rappelant qu'il est poursuivi par la CPI pour crimes de guerres et crimes contre l'humanité ?

La direction est catégorique « *Ils n'ont pas, ni l'un ni l'autre, de tribune dans notre antenne. Quand l'un des acteurs majeurs d'un conflit s'exprime, on le diffuse. Nous pouvons prendre un discours en direct quand l'actualité l'impose, que l'on attend une position de sa part. C'est une décision qui se prend avec l'édition. »* » Derrière, nous avons des journalistes en plateau qui contextualisent, qui posent des questions. En l'occurrence, le porte-parole de l'armée israélienne est **challengé** dans l'interview, donc le boulot est fait. Par ailleurs, nous travaillons quand même avec des journalistes à Gaza. Nous avons des fixeurs qui tournent pour nous donc on n'est pas complètement aveugles sur ce qui s'y passe. »

Pas complètement aveugle mais borgne manifestement.

## DIRECTION DE FRANCEINFO.FR

### **30. Sous traitance à gogo**

Le site de France Info fait visiblement appel à l'entreprise 6média pour « éditer des papiers ».

[https://www.franceinfo.fr/monde/europe/manifestations-en-ukraine/guerre-en-ukraine-dans-la-foret-du-donbass-les-russes-poursuivent-leur-avance\\_7498189.html#xtor=CS2-765-%5Bautres%5D-](https://www.franceinfo.fr/monde/europe/manifestations-en-ukraine/guerre-en-ukraine-dans-la-foret-du-donbass-les-russes-poursuivent-leur-avance_7498189.html#xtor=CS2-765-%5Bautres%5D-)

**Que signifie au juste « éditer » ? L'équipe de reportage n'est pas indiquée, seulement Luc Lacroix. Est-ce lui qui a rédigé l'article ? Si non, qui ? Luc Lacroix a-t-il pu relire par exemple, avant publication, cet article tiré de son reportage ? Qui le valide éditorialement ? Pourquoi sous-traiter ce genre de publications qui relèvent de nos missions : informer et qui peuvent être sources d'erreurs ?**

La direction nous explique que l'agence 6médias est chargée de découper et d'éditer les sujets des JT de France 2 (trouver un chapeau, un texte permettant de pouvoir

ultérieurement retrouver le contenu) et des tranches d'information de franceinfo canal 16 pour le site franceinfo.

La direction et la rédaction en chef de Franceinfo.fr supervisent leur activité. Celle-ci est très balisée afin d'éviter tout incident éditorial : 6médias doit écrire un texte très proche du commentaire dit par le journaliste de la rédaction de France Télévisions.

La direction a recours à une prestation externe car il s'agit d'une activité à faible valeur ajoutée pour laquelle la direction n'a historiquement jamais trouvé de volontaire. L'équipe qui travaille pour France Télévisions est constituée de journalistes, tous détenteurs de la carte de presse. Cinq personnes par jour sont mobilisées.

**Ha tiens comme c'est étrange, dans le Réseau, ces papiers à « faible valeur ajoutée » (pour le site Ici) sont rédigés par des désignés volontaires.**

Les journalistes ne relisent pas forcément le papier issu de leurs reportages, juste quand ils sont « touchy ».

C'est dommage mais pas le temps, il faut produire à la chaîne pour être toujours mieux référencés, vus et avalés par Google.

120 url par jour (radio, prod rédaction numérique ...) sur le site de France.info. 15 à 20 sujets y sont mis chaque jour.

Le sujet est systématiquement signé avec les informations présentes dans la signature à l'antenne. Dans l'exemple cité (le sujet de Luc Lacroix), lui seul signe le sujet à l'antenne. Dans cet autre sujet, tous les noms figurant dans la signature sont cités (il y en a 10) : [https://www.franceinfo.fr/environnement/meteo/neige/vague-de-froid-la-neige-a-fortement-perturbe-la-circulation\\_7635338.html](https://www.franceinfo.fr/environnement/meteo/neige/vague-de-froid-la-neige-a-fortement-perturbe-la-circulation_7635338.html)

En cas d'erreur, il convient de contacter la région au 1700 ou à une adresse mail : [ftvinfo@francetv.fr](mailto:ftvinfo@francetv.fr).

### **31. Article sur la production de lin : une plaquette de pub ?**

La rédaction de FranceInfo Culture a publié le 15 août un article intitulé : « Du champ au dressing, à la découverte en Normandie du lin, la plus ancienne des fibres textiles, locale et durable ». Un article qui pose question tant l'information, sans nuances et avis contradictoires, ressemble à un communiqué de presse.

**Quelle est la position de la direction sur ce type d'article qui semble être la copie d'un communiqué de presse destiné aux journalistes ?**

La direction explique que ce dernier n'est pas un publi reportage. Toutefois **elle déplore que les seules personnes interrogées soient la directrice et la directrice marketing.**

D'autres entreprises auraient dû être citées ainsi qu'émises quelques réserves

avec par exemple l'éclairage d'un expert sur les conséquences écologiques de la culture du Lin.

## DIRECTION DE L'INFORMATION REGIONALE

### **32. Journaliste, Google est plus fort que toi**

C'est un grand classique pour ceux d'entre vous qui font du web. Du jour au lendemain, votre titre est changé sans même que vous en soyez averti.

**Vous en êtes pourtant l'auteur oui.**

**Mais Google ( via le SEO) est plus fort que vous.**

Exemple en Ile de France.

Changement de titre pour un article publié sur le site web de France 3 Paris Ile de France, le 24 octobre dernier, un article sur l'interdiction de passage de camions dans le centre-ville de Melun (Seine-et-Marne).

Premier titre en accord avec la responsable, très factuel : Trop de camions dans le centre-ville de Melun, le maire prend un arrêté pour les interdire.

Le lendemain, le titre est modifié, la responsable avertit le journaliste auteur de l'article. Nouveau titre : trop de camions dans le centre-ville, comment un maire se bat pour les interdire.

Le journaliste a prévenu qu'avec l'arrivée des élections municipales, il était mal à l'aise pour dire que c'était le combat d'un maire alors qu'il s'agissait du combat d'une association.

**Plus généralement, est-ce qu'un meilleur référencement, évoqué par la responsable, justifie les nombreux changements de titres du Web ? et cela au détriment d'une information juste ?**

Réponse de la direction : « *Les choix des titres pour les articles sur les sites web sont déterminants car c'est sur les mots/termes choisis que s'effectue le référencement. Et même sur l'ordre des mots dans un titre. Aussi il arrive que les RCA numérique modifient un titre initial dans les 24h de sa publication pour accrocher davantage l'audience.* »

« *Le lendemain, voyant que l'article ne rencontrait pas ses lecteurs potentiels, le titre initial a été modifié. La journaliste étant de repos ce week-end-là, elle l'en a informé par mail.* »

**« Ne pas trop géolocaliser les titres est une préconisation des équipes du numérique. »**

La preuve

- [Victime d'un accident de la route, un jeune homme de 21 ans appelle les secours avant de succomber à ses blessures](#)
- [Accident de bus avec 19 enfants à bord : le chauffeur aurait fait un malaise avant une sortie de route](#)

## GOOGLE WANTS YOU



Pour la CFDT FTV, cette pratique est contestable sur deux points

- **L'article d'un journaliste, relu et validé, ne doit pas être modifié sans son consentement.** Il en est l'auteur, sa signature apparaît. Il en est donc aussi responsable. Cela peut être considéré comme un manque de respect du travail du journaliste
- **« Ne pas trop géolocaliser les titres ».** **Cette consigne qui fleurit partout dans le réseau est une aberration journalistique.** Cela aboutit à des titres valises, trompeurs (les lecteurs cliquent avant de s'apercevoir que les faits se sont déroulés à 800km de chez eux mais tant pis ça fait du clic), **tellement flous qu'ils dérogent aux règles de bases du journalisme** (les fameux 5 W: qui ? quand ? Quoi ? Comment ? Où ?).

La CFDT FTV s'oppose fermement à la non-géolocalisation et partant aux titres « putaclics » qui, s'ils ne contreviennent pas à la déontologie, entament sérieusement notre crédibilité.

**On ne vend pas des saucisses, on ne vend pas non plus de l'information.  
On informe.**

### 33. [Appel à la haine dans un titre ?](#)

Dans la même veine, nous avons ce titre où l'appel au meurtre du président de la coordination rurale est relayé texto, sans aucun rapport avec sa fraîche élection.

- [Coordination rurale. "Les écolos, nous devons leur faire la peau", Bertrand Venteau élu président face à Véronique Le Floc'h](#)

Ce titre racoleur n'est jamais expliqué / contextualisé dans l'article. Il appelle pourtant clairement à la violence, au meurtre. De plus, le titre laisse entendre que ses propos sont directement liés au fait que Bertrand Venteau ait été élu.

**Peut-on, déontologiquement parlant, se contenter de relayer des propos/opinions sans les contextualiser / expliquer qu'ils sont non seulement immoraux mais illégaux ?**

Pour la direction c'est oui. Elle « *ne sait pas si ce titre est racoleur* », mais ajoute que les propos de Bertrand Vanteau ont été rapportés et commentés par l'ensemble des médias à l'occasion de son élection.

**Ha ben voilà. Pourquoi s'en priver alors ?**

« *Cette phrase n'est pas sortie du contexte, c'est un élément fort qui avait toute sa place dans le titre comme la citation à retenir.* » Elle admet quand même « *concernant le fait que le titre laisse à penser que ces propos auraient été tenus lors de sa victoire, cela s'entend mais le traitement des propos est justifié.* » Le public a le droit de savoir d'où parle ce dirigeant syndical en pleine ascension.

**LOL : encore faut-il qu'il soit géolocalisé.**

**Il a le droit aussi de savoir que ces propos sont une provocation publique à commettre un crime ou un délit. Mais ça, en lisant l'article dans son intégralité (s'il le lit), ben il ne le saura pas.**

Et à titre d'information, une enquête a été ouverte le 24 novembre par le parquet d'Auch.

#### **34. Mieux vaut tard que jamais**

<https://france3-regions.franceinfo.fr/paris-ile-de-france/paris/gymnases-requisitionnes-pour-l-hebergement-d-urgence-un-club-sportif-appelle-a-preserver-l-acces-au-sport-a-paris-3228773.html>

Dans ce sujet diffusé dans le journal régional 12/13, largement couvert par les médias d'extrême droite, la décision de la mairie de Paris de réquisitionner des gymnases pour y loger des sans-abris est contestée par certaines associations et le maire du 15e arrondissement.

A aucun moment dans le sujet diffusé dans le 12/13, il est indiqué si la mairie de Paris a été contacté pour s'exprimer sur le sujet. Une version soir a été produite avec, cette fois,

l'interview d'une élue de la mairie. Mais ce sujet n'a pas été mis en ligne sur le site de France 3 Ile de France.

**Comment l'encadrement a t-il pu valider le sujet de la mi-journée sans mentionner si la mairie de Paris a été contacté pour s'exprimer ? Pourquoi, ce sujet qui contrevient au principe du contradictoire est-il toujours en ligne sur le site régional ?**

Réponse de la Direction. « La réponse de la mairie est intervenue à quelques minutes de l'antenne. Il aurait en revanche dû être précisé en pied du sujet dans le 12/13 pour informer les téléspectateurs, une formule du type : « sollicitée la mairie centrale n'a pas été en mesure de nous répondre, nous y reviendrons dans le 19/20».

« Dans sa version soir, effectivement la mairie centrale était présente ainsi que l'association Utopia. Concernant la version en ligne sur notre site, l'article reprend bien l'ensemble des points de vue, en revanche une demande de modification de la vidéo embedée a été faite pour mettre en avant le reportage du 19/20 plus complet. »

Le 1<sup>er</sup> décembre, ce changement n'était toujours pas effectif.

### 35. ANI. Archives non identifiées

Le 27 mai, dans le journal du 12/13, un sujet lié à des commémorations en l'honneur de Marthe Guillaume, tourné et diffusé en 2023, a été diffusé en totalité sans la mention « archives ». Et avec la mention dans les titres : « **Évènement du jour** ».



Avant le JT midi, le présentateur a demandé que la mention « archives » soit ajoutée, considérant que le sujet ne pouvait pas être présenté comme une actualité du jour. Il a essuyé un refus. La direction précise que le lancement avait bien mentionné que le sujet avait été fait en 2023.

Elle admet que la mention « archives » sur les images aurait dû être ajoutée. **Avec la date exacte, c'est encore mieux.**

**Dommage qu'il faille remonter ces sujets en commission déontologie alors qu'un peu de bon sens et en particulier l'ouïe (écouter ses collègues) auraient évité une telle confusion.**

## DIRECTION DE L'INFORMATION NUMERIQUE REGIONALE

### **36. Absence de Signature**

Nous constatons que de plus en plus de modules numériques sont mis en ligne sans signature (voir exemples ci-dessous).

**Est-ce une consigne spécifique aux RS ? Qui porte dans ce cas la responsabilité juridique ? Éditoriale ?**

Delphine Vialanet, directrice numérique du réseau, s'indigne, encore une fois, ça devient lassant, de l'absence de signature sur certains modules : « *Les modules numériques sans signature ne sont pas acceptables. A FTV, on a rappelé et nous demandons la signature de l'auteur d'une vidéo. S'il existe des manquements, il y aura un rappel à l'ordre.* »

**Pour le site Ici, difficile de s'indigner de tels manquements puisque jusqu'à présent, ils sont la règle.**

Tous les papiers sont indifféremment signés « France 3 Régions ». France 3 Régions n'est pas un auteur.

Pascale Lagorce, coordinatrice numérique, explique alors que « *le site appartient à 50/50 à France TV et Radio France. Radio France a intégré une mise à jour pour les signatures. La signature des articles sera celle des contributeurs. On pourra toujours signer France 3 régions, et par défaut, c'est celle du rédacteur qui apparaîtra. Tout cela, doit se régler courant de la semaine du 1er décembre.* »

**Pile poil après la commission déonto, vous parlez d'un hasard.**

Et quand nous rebondissons sur le fait que pour l'information nationale, c'est un sous-traitant (6Média) qui se charge de l'édition et de la mise en ligne de ces papiers, Delphine Vialanet rétorque « « *libre à nous d'avoir de la faible valeur ajoutée ou pas* ».

Difficile d'ajouter de la valeur alors que, dans une antenne du réseau, ce travail doit prendre « *30 mn pas plus* » ou que dans d'autres ce sont les contributeurs planifiés à 7h (= open space vide, interlocuteurs probablement au lit) qui devront s'y coller.

[V notre tract à ce sujet « la garantie 30mn pas plus ».](#)

Quant à savoir quand vos papiers seront publiés : oubliez le site Ici, ils sont introuvables, demandez plutôt à votre chef qui devrait avoir le calendrier de publication de la semaine à venir (mail envoyé le jeudi soir ou le vendredi matin). Devrait.

Les droits voisins sur le site Ici sont répartis entre Ftv et Radio France, comme pour franceinfo.fr, au prorata de ce qui est produit par les différentes entreprises.



The screenshot shows the Ici mobile application interface. At the top, there's a header with the 'ici' logo, a weather icon (16°C), and a gear icon. Below the header, the text 'Bonsoir vous' is displayed, along with location information for St Martin, Alpes-Maritimes, France, and Var. The main content area is titled 'L'actualité en Var' and features several news items:

- Var**  
Où est passée l'habitante de La Seyne-sur-Mer, Nadège Klopacic, disparue dimanche à Pignans ?  
Il y a 23 min  

- Carnoules**  
Le corps retrouvé à Carnoules est bien celui de la Varoise Nadège K., disparue dimanche à Pignans  
Il y a 45 min  

- Fréjus Et Saint-Raphaël**  
Le radon est un gaz cancérogène, mesurez sa concentration dans votre logement  
Il y a 1 h  

- Brignoles**  
Appel à témoins, battue citoyenne, la mobilisation pour retrouver Nadège, disparue depuis dimanch...  
Il y a 2 h  


## 37. [Résurrection](#)

Sur l'application Ici, dont nous sommes, visiblement, co-propriétaires les articles sont empilés comme des parpaings.

Sans aucune hiérarchie éditoriale ni cohérence. Allant même (V capture d'écran) jusqu'à se contredire.

**Pourquoi n'y a-t-il pas une coordination éditoriale sur cette application ?**

Selon la direction, cette question bien que pertinente ne relève pas de la déontologie.

**Pourtant, ressusciter Nadège Klopacic en l'espace de 20 mn pose de sérieuses questions éthiques.**

Non. « *Il s'agit d'une question d'organisation, de maîtrise et de cogestion de l'application.* »

« *Cette gestion sera faite dans un second temps, le travail est en cours et sera à l'ordre du jour dans* »

quelques mois. »

**On attend quoi au juste ?**

**Le messie ?**

**Lui, a peut-être été ressuscité mais notre crédibilité, elle, couchera d'ici là six pieds sous terre.**

## DIRECTION DE L'INFORMATION ULTRAMARINE

### **38. Sujets pré-mâchés**

Les journalistes de Martinique la 1ère se posent des questions sur le sens de leur travail. Quand ils arrivent sur le terrain, les interviews ont déjà été négociées entre les chargés de communication et les chefs de la rédaction.

**Dans quelle mesure les journalistes y sont-ils encore libres d'exercer leur métier ? Pouvez-vous rappeler aux directions ultra-marines la conduite à tenir afin de faire du journalisme et non pas de communication ? Ainsi que la liberté dont jouit le journaliste, un auteur, pour traiter un sujet dont il a la charge (et la responsabilité) ?**

Réponse de la direction : « *Les journalistes restent libres, sur le terrain, d'apprécier et d'adapter les angles définis collectivement en conférence de rédaction, en concertation avec leur hiérarchie. Les reportages sont volontairement calés à la demande des journalistes afin de leur éviter, une fois sur place, de perdre du temps à rechercher les interlocuteurs nécessaires à l'équilibre du sujet.*

**Cette préparation garantit l'efficacité du tournage ainsi que la qualité éditoriale des contenus. »**

Point trop n'en faut tout de même.

**Entre pré-calier et téléguider un sujet, la frontière est mince.**

Les journalistes de terrain sont tout de même les mieux placés pour décider de l'angle de leur sujet. Les idées préconçues et le précalage relèvent de la fiction plus que du journalisme.

Sans parler du sens au travail.

## 39. Journaliste un jour, journaliste toujours

**Le directeur adjoint de l'antenne TV réalise un papier radio diffusé dans la matinale du 24 octobre, un direct en télé le soir où il est lancé comme un journaliste...alors qu'il n'est plus journaliste depuis 3 ans.**

Réponse de la direction : « *Il a semblé opportun de mettre à profit la présence du directeur adjoint des antennes, ancien journaliste, pour faire un point complet sur le dispositif éditorial prévu autour du festival de la Dominique* ».

Le directeur adjoint n'a effectué qu'une seule intervention à l'antenne. On lui avait demandé pourtant de faire uniquement un point « *sur le dispositif éditorial* ».

Sauf que, de l'aveu même de la direction, « *il est allé plus loin de par ses compétences et son savoir-faire.* »

**Que voulez-vous, « *il a eu un réflexe journalistique* ». Journaliste un jour, journaliste toujours.**

Une ambiguïté pour les spectateurs qui ne savaient plus qui parlait : le journaliste ou le directeur ?

**Proposition : comme cela se fait souvent ailleurs, lors d'un prochain évènement, le directeur pourrait être interviewé à l'antenne par un journaliste afin de créer une distinction.**

## 40. A votre santé !

Une journaliste et présentatrice du JT régional employée du service public pose régulièrement en maillot de bain échancré, verre d'alcool à la main ou en tenue de soirée très suggestive sur les réseaux sociaux.

Le tout en mettant en avant son statut de journaliste présentatrice du service public.

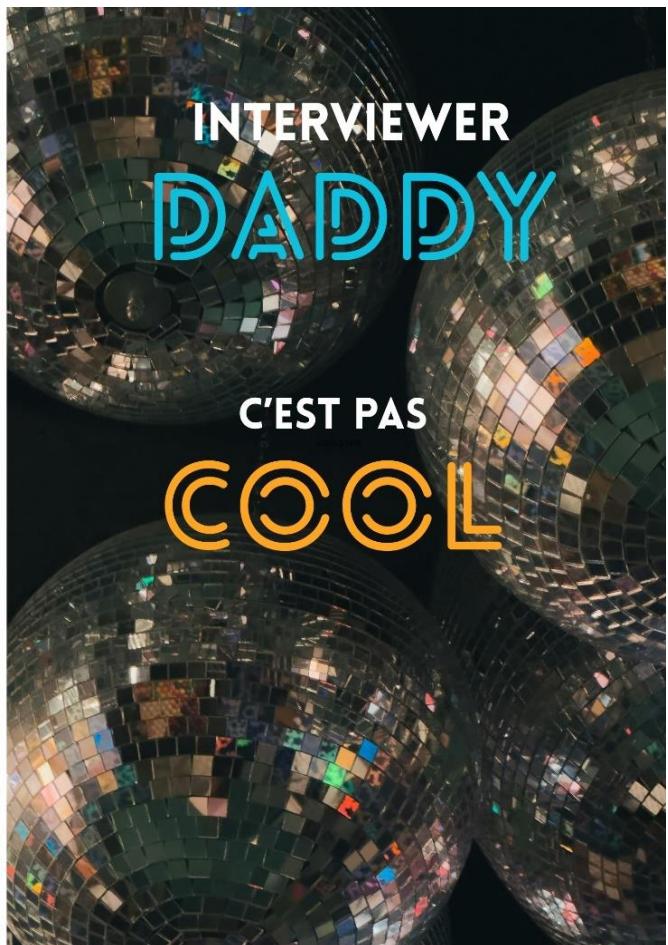
Réponse de la direction : « Il n'est pas possible d'intervenir dans la sphère privée des collaborateurs. En revanche, lorsque leur image peut avoir une incidence sur celle de Martinique la Première, un échange est systématiquement engagé afin d'évaluer l'étendue de cette interaction potentielle. Un rappel du Guide des bons usages des réseaux sociaux est alors effectué.

Dans le cas précis évoqué, un échange préventif a été engagé avec la

collaboratrice concernée. Il s'agit d'une présentatrice, elle est donc quand même exposée. **Il y a un mélange des genres délicat et il n'y a pas de message de prévention sur l'alcool. »**

#### **41. L'urgence éditoriale ne justifie pas qu'on interviewe son papa**

En Polynésie, un journaliste, parti en vacances sur son île natale, a été sollicité par ses supérieurs pour faire une interview .... De son père (maire de ladite île).



Le jeune collaborateur, fraîchement intégré, a bien tenté d'ignorer les appels incessants depuis de Tahiti, c'était sans compter l'insistance de l'encadrement. Ne réussissant pas à le joindre, **c'est son père qui a été appelé pour joindre le salarié en vacances et l'informer qu'un JRI allait le rejoindre sur place pour un reportage.** Il a donc cédé.

[Journal 9 novembre](#)

**Cette demande est-elle acceptable ?**

**N'y a-t-il pas un conflit d'intérêts flagrant entre ce collaborateur et l'un des acteurs de la manifestation (son père) ?**

Là, le conflit d'intérêts est flagrant.

C'est le fils qui va interroger son père. « *Interroger son Papa, ce n'est pas formidable* ».

La rédaction en cheffe explique qu'elle n'avait pas mesuré la possibilité d'un conflit d'intérêts.

**C'est difficile à croire.**

« *L'urgence de traiter une information sensible était la priorité.* ». **Pas celle de faire**

appel à un CDD visiblement. Ni de respecter un principe éthique de base.

Après moultes explications entourloupées et parfois incompréhensibles la direction des OM, reconnaît qu'elle n'a pas respecté les principes de déontologie.

Promesse nous est faite que « *la rédaction en chef fera preuve de davantage de vigilance afin d'éviter ce genre de conflit d'intérêts.* »

Désormais :

- tout cas pouvant présenter un conflit d'intérêts sera identifié en amont, via un circuit d'alerte interne simple et obligatoire,
- la rédaction sera systématiquement informée, des choix opérationnels sensibles, encore plus qu'hier, afin d'éviter tout malentendu.

## 42. Google est encore plus fort que toi

Le 15 octobre, la nouvelle ministre des Outre-mer Naïma Moutchou a défendu au Sénat la position de l'exécutif sur la proposition de loi visant à reporter les élections provinciales en Nouvelle-Calédonie. Un papier a été écrit par la rédaction du web, qui évoque notamment les critiques de parlementaires ultramarins sur cette nomination, certains auraient souhaité que Manuel Valls reste à la tête de ce ministère.

**Le titre initial de l'article : Naïma Moutchou répond aux critiques sur sa nomination « je compte bien convaincre qu'on ne devient pas ministre des Outre- mer par hasard » a été modifié sans en informer le journaliste. : [Naïma Moutchou « on ne devient pas ministre des Outre-mer par hasard »](#).** Ce qui change le sens.

Réponse de la direction : « Le changement de titre intervenu après la publication de l'article suite à la nomination de la ministre Naïma Moutchou n'a en rien altéré son contenu. Aucun mot n'a été modifié dans le corps du texte, qui demeure strictement identique à la version initiale. L'angle retenu par le journaliste, fondé sur les échanges intervenus au Sénat et sur la manière dont la ministre s'est positionnée face aux critiques évoquées, reste donc pleinement respecté. »

Bref, la décision de modifier le titre relève d'un choix éditorial visant à « **optimiser le référencement (SEO)** ». De nouveau. Une meilleure visibilité mais pas de « pression extérieure » nous promet-on.

**Pas besoin de pression supplémentaire, Google et son SEO, sont là.**

### **43. Le DO IT YOURSELF c'est carton rouge**

Lors du grand Raid de la Réunion du 16 au 19 octobre dernier à La Réunion, **la rédaction de Mayotte la 1ère a demandé aux participants mahorais de réaliser eux- mêmes leurs images et interviews pour diffusion dans nos éditions.**

Une demande motivée par l'absence d'équipe de journalistes envoyés sur place et parce que Réunion La 1ère n'a pu réaliser ces interviews pour Mayotte.

**Idem, après des explications fort alambiquées, la conclusion tombe. Et elle est assez limpide : c'est non.**

Un rappel ferme a été fait à la rédactrice en chef sur le recours aux images extérieures. En aucun cas on ne doit demander à des personnes extérieures de nous donner des images. Seules exceptions, être dans l'impossibilité physique de le faire.

Le dispositif devra être revu pour les prochaines éditions en travaillant davantage l'anticipation et en associant au projet de couverture de manière obligatoire les salariés de Mayotte avec ceux de La Réunion.

#### **Présents pour la direction :**

Pascal Doucet-Bon (Président et directeur délégué à l'information), Alexandre Kara (directeur de l'information), Muriel Pleynet (directrice france info), Willy Bracciano (réseau ultra marin), Jérôme Cathala, Delphine Vialanet (responsable numérique régional), Pascale Lagorce (coordinatrice numérique réseau), Antoine Armand (directeur de l'information réseau).

#### **Organisations syndicales :**

- Pour la CFDT : Cécile Poure, Séverine Dangin et Bianca Careto.
- Pour la CGT : Ibrahim Khalatoumi (Mayotte), Cécile Laronce (rédaction nationale), Guillaume Le Gouic (France 3 IDF)
- Pour le SNJ Laurence Couvrand, Mathilde Goupil et Elisabeth Braouet.
- Pour FO : Lise Hourdel, Clément Weil-Raynal, Ali Benbourmane.

